

INSCRIPTION A LA RESTAURATION SCOLAIRE

Madame, Monsieur,

Pour bénéficier des services de la restauration scolaire en septembre 2021, <u>l'inscription ou la réinscription demeure</u> obligatoire. Veuillez remplir la fiche d'inscription et la faire parvenir à la mairie avant 5 juillet 2021.

Pour les élèves qui ne mangeront pas à la cantine, veuillez remplir uniquement la 1^{ère} partie de la fiche et cocher « repas occasionnel ».

Quelques informations importantes:



Fournir pour la cantine scolaire une serviette de table avec le nom de l'enfant le lundi matin et elle sera restituée le vendredi, la collectivité n'assume pas le blanchiment. Des casiers seront mis à la disposition de vos enfants.

► Repas réguliers ou occasionnels:

<u>Modification du planning ou absence d'un enfant :</u> **Avertir le secrétariat de la mairie au maximum la veille avant 10h** (pour une modification pour le lundi, appeler le vendredi avant 10h). Pour toute absence non signalée à la mairie ou hors délai, le repas sera facturé.

En cas de maladie, **le repas du 1er jour** sera décompté dans les conditions suivantes : Informer la mairie avant 10h dès le 1^{er} jour / l'absence doit être de plusieurs jours / fournir un certificat médical.

▶ Restrictions alimentaires:

Si votre enfant a des restrictions et/ou un régime particulier, fournir un certificat médical à joindre avec la fiche d'inscription.

∽ Si ces restrictions alimentaires sont importantes ou liées à des problèmes de santé, un Projet d'Accueil Individualisé sera obligatoire. Vous devez nous informer dans un 1^{er} temps, vous mettre en relation avec la directrice de l'école concernée pour mettre en place le projet. Fournir le PAI dès que possible.

► Tarifs:

- Repas enfant ou enfant hors commune avec une convention :
 - o Repas régulier : 3.30€o Repas occasionnel : 3.81€

Les tarifs des repas sont susceptibles d'être modifiés. Vous serez informés en cas de changement.

- ▶ Mode de Paiement (repas comptabilisés à la fin de chaque mois):
- ▽ Par prélèvement automatique: ce mode de paiement doit être choisi en priorité.

Veuillez fournir un Relevé d'Identité Bancaire (**uniquement pour les nouvelles demandes**). La demande d'autorisation de prélèvement avec l'attribution de votre Référence Unique du Mandat (norme SEPA) vous sera envoyée pour signature.

- ☞ <u>Par paiement en ligne</u>: Suivre les indications mentionnées sur l'avis des sommes à payer.
- ▽ Par titre de paiement: règlement par chèque à envoyer au SGC de Pont-Audemer (suivre les indications sur l'avis).

IMPORTANT: Ces 3 modes de paiement ne pourront être retenus dès lors qu'il existe un reliquat de sommes dues pour la cantine. Dans ce cas, les enfants seront accueillis notamment que sur la base d'achat de tickets repas effectué par avance en mairie.

Le service en charge des affaires scolaires. scolaire@flancourt-crescy-en-roumois.fr

Mairie de Flancourt- Crescy en Roumois

1 Place Roger Leclerc, 27310 Flancourt-Crescy en Roumois

Tél: 02.32.20.75.95 / Mail: mairie@flancourt-crescy-en-roumois.fr

Secrétariat : Mardi, Jeudi et Vendredi de 17h00 à 19h00 ; Samedi de 10h00 à 12h00

Permanence des élus : Samedi de 10h00 à 12h00.